

**Dossier traité par:**  
Jean BONERT – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 340  
E-mail: jean.bonert@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 30 mai 2023, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Tout stationnement sera interdit entre les maisons n°15 et n°27 Rue Melicksheck à Consdorf.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant les maisons 16, 16a, 16b, 16c, 17a et 17b Rue Melicksheck à Consdorf les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera réglé par des feux tricolores.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE III

Le présent règlement est en vigueur à partir du mardi 30 mai 2023 de 07:00 heures jusqu'au vendredi 30 juin 2023 à 17 :00 heures.

### ARTICLE IV

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE V

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.



Consdorf, le 30 mai 2023  
la bourgmestre,

le secrétaire communal,

